



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports mécaniques

Question écrite n° 35792

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la colère des élus et des riverains du Val d'Europe, au sujet de la perspective d'implantation d'un circuit de Formule 1 sur ce secteur, en remplacement de celui de Magny-Cours. Le responsable de la commercialisation de la F1 ayant exprimé à plusieurs reprises sa préférence pour l'organisation de cet événement dans le périmètre du *Disneyland resort* de Paris, il partage leur inquiétude et les soutient dans leur opposition à tout projet d'installation, sur ce secteur urbanisé, d'un circuit automobile sous quelque forme que ce soit, temporaire ou permanente. Bien que le site du Val d'Europe soit mis en avant depuis plusieurs mois, les élus locaux n'ont eu accès à une esquisse du projet, situé à Coupvray et Magny-le-Hongre, que le 2 octobre dernier, une esquisse sous forme de simple dessin qui laisse dans l'ombre bien des questions pour les riverains concernés. Le circuit comprendrait une ligne droite de un kilomètre et pourrait accueillir 130 000 spectateurs, avec des milliers de places de parking. Pourtant, il n'y a nulle évocation de la création d'un hélicoptère, de la venue des 300 semi-remorques lors de l'évènement, des différentes pollutions (sonores, atmosphériques) que l'on peut attendre de ce type de manifestation. Il attire son attention sur la proximité urbaine de ce projet d'implantation ; la piste serait envisagée à moins de 300 mètres d'habitations et de groupes scolaires. La réalisation d'un tel projet au cœur d'un centre urbain de près de 30 000 habitants, qui a privilégié le cadre de vie et le développement durable, ne semble pas pertinent. Une telle infrastructure est génératrice de nuisances très importantes, susceptibles de remettre en cause le fragile équilibre de ce secteur : un danger sanitaire résultant des nuisances sonores bien au-delà du seuil de tolérance, d'importantes émissions de gaz polluants et à effet de serre, une saturation permanente des infrastructures routières et des transports en commun, une dégradation irréversible de l'environnement. Il estime que la création d'un circuit de F1 apparaît peu compatible avec la perspective d'une démarche d'aménagement concerté, exemplaire en matière de développement durable, comme l'encourage le Grenelle de l'environnement. Ce projet, réalisé sans concertation préalable, est incohérent avec les objectifs du projet du SDRIF. D'ailleurs, les maires de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Magny-le-Hongre et Serris ont récemment souligné l'incompatibilité d'une telle réalisation avec le projet d'agglomération. Il lui demande de surseoir à toute décision et d'engager une véritable concertation.

Texte de la réponse

Depuis 2004, la Fédération française du sport automobile (FFSA) a été le promoteur financier et l'organisateur du Grand Prix de France de formule 1 sur le circuit de Nevers Magny-Cours. Après examen du contexte financier, la FFSA a fait le choix de ne pas organiser l'édition de 2009 mais étudie les possibilités de réaliser à nouveau un grand prix ultérieurement. La société propriétaire des droits d'organisation du Championnat du monde de Formule 1 souhaite depuis plusieurs années que le Grand Prix de France se déroule à Paris ou dans sa banlieue, estimant que la proximité de la capitale véhicule une image plus valorisante pour l'étape française du championnat. S'il est vrai que différents porteurs de projets d'un tel équipement se sont fait connaître de la FFSA, aucun site n'a été arrêté à ce jour. En ce qui concerne le choix d'implantation, il est certain qu'il ne saurait se faire sans concertation préalable avec les élus locaux, d'une part, et sans conformité aux règles d'urbanisme

applicables, d'autre part. Si la crainte des élus et des riverains de Val-d'Europe, quant à l'implantation d'un circuit de formule 1 sur ce secteur peut être légitimement entendue, elle semble aujourd'hui infondée.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35792

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9907

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 887